

**PROCES-VERBAL**  
de la séance du Conseil communal  
du mercredi 13 avril 2016

---

**N° 47 / 2011 – 2016**

Présidence de **M. Laurent BEAUVERD**

Le Conseil siège à la demande conjointe de la Municipalité et du Bureau du Conseil.

100 conseillères et conseillers ont été régulièrement convoqués.

**75 sont présents,**

25 sont absents.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer :

Conseillères et conseillers absents (**excusés**) : **BURNAND Esther, BURNAND Pierre Marc, DA CAMARA NERY Frederico, DECOSTERD Eric, FEHLMANN Sacha, LAEDERACH Raymond, KUBLER Steven, BALLY Marc, MARTIN Ilda, DELALANDE Rémy, SCHOPFER Cédric, DE BELLIS Giancarlo, MARTINET Claire, KUBLER-GONVERS Dominique, JOTTERAND Blaise, RATKOCERI Izjadin, HLAVAC Rémy, HUGONNET Christian, JAQUET Sylvie, , PELLEGRINO Laurent, ZUGER Magali**

Conseillères et conseillers absents (**non excusés**) : **BIERI Giuseppina, DESPONDS Thomas, LLAVADOR François, LUONGO Carmine**

**Mme Dominique-Anne KIRCHHOFER** intervient à la demande de M. Burnand, excusé ce soir. L'ordre du jour que nous avons reçu aurait dû contenir le rapport de la commission chargée de rapporter sur la modification des statuts de l'ARASMAC. Si ce rapport ne figure pas, c'est qu'il y a du micmac à l'ARASMAC. Sur le point de déposer son rapport de minorité, Pierre Marc Burnand s'est aperçu que les statuts sur lesquels la commission ad hoc avait planché ne correspondaient pas à ceux qui avaient été soumis à la commune de Yens. Après quelques investigations, il s'est avéré que au moins cinq types de documents différents circulent parmi les 62 communes, sans numérotation ou identité particulière, entraînant de nombreuses confusions. Les documents diffusés aux communes ne sont pas à jour, il existe actuellement 4 variantes des statuts. La manière

dont une association d'une telle envergure gère ce dossier est étonnante. Il faut souhaiter que l'ARASMAC corrige le tir rapidement et qu'elle s'assure que toutes les communes votent sur les mêmes documents, il en va de la sécurité du droit.

**Mme la Municipale Sylvie PODIO** précise que la Municipalité a été informée de cet état de fait et qu'elle a contacté l'ARASMAC, qui lui a transféré le mail qui a été envoyé, à la même date, à l'ensemble des communes, avec les nouveaux statuts. Elle ignore ce qu'il s'est produit à Yens, la Municipalité se renseignera. Selon ses informations l'ARASMAC a envoyé des statuts conformes aux 62 communes et n'est pas responsable de la manière dont les municipalités rédigent leurs préavis. Les statuts proposés et contrôlés par le secrétaire municipal sont conformes, comme annoncé à la présidente de la commission chargée de cette étude. Mme Podio rentre de vacances et se remettra à ce dossier d'ici la fin de la semaine. A ce stade, il ne lui semble pas que l'ARASMAC ait commis une erreur, ni la Municipalité et elle juge prématuré de porter des accusations sans avoir vérifié les erreurs des gens jusqu'au bout.

**L'ordre du jour est le suivant :**

1. Approbation du procès-verbal du 2 mars 2016.
2. Démission de la secrétaire suppléante.
3. Communications du Bureau.
4. Communications de la Municipalité.
5. Rapports de commissions :
  - N° 1/2.16 Réponse au postulat du Groupe des Socialistes, Verts et Indépendants "Gratuité des transports publics pour les élèves morgiens" ;
  - N° 10/4.16 Demande d'un crédit d'investissement de CHF 507'580.00 pour le remplacement du progiciel de gestion communale.
6. Motion Antoine André et consorts "Pour des partenariats financiers plus éthiques" Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.
7. Motion Philippe Laurent "Pour de nouveaux jumelages bénéfiques pour Morges" - Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.
8. Motion du Groupe PLR "Un sparadrap sur la cicatrice" - Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.
9. Interpellation Philippe Laurent concernant les activités déficitaires et moyen d'augmenter certaines recettes de la Patinoire des Eaux-Minérales – Réponses de la Municipalité.

10. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.

11. Questions, vœux et divers.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

### **DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS**

1. Procès-verbal de la séance du 2 mars 2016.

2. Municipalité en bref N° 11/4.16.

3. Rapports de commissions :

N° 1/4.16 Réponse au postulat du Groupe des Socialistes, Verts et Indépendants "Gratuité des transports publics pour les élèves morgiens"

N° 10/4.16 Demande d'un crédit d'investissement de CHF 507'580.00 pour le remplacement du progiciel de gestion communale.

4. Déterminations de la Municipalité

Détermination municipale sur la motion Antoine André et consorts "Pour des partenariats financiers plus éthiques".

Détermination municipale sur la motion de Philippe Laurent "Pour de nouveaux jumelages bénéfiques pour Morges".

5. Réponse de la Municipalité à l'interpellation Philippe Laurent

Réponse municipale à l'interpellation de M. le Conseiller communal Philippe Laurent concernant les activités déficitaires et moyen d'augmenter certaines recettes de la patinoire des Eaux-Minérales.

---

### **1. Approbation du procès-verbal du 2 mars 2016.**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité sans remarque.

## 2. Démission de la secrétaire suppléante.

En date du 30 mars 2016, le Bureau a reçu, en courrier recommandé, la lettre de démission au poste de secrétaire suppléante, de Mme Jehane GUILLIN-MICHEL. Sa démission prend effet à la fin de la législature. Le Président Laurent BEAUVERD lit la lettre de démission de Mme Jehane GUILLIN-MICHEL et la remercie pour son engagement. Il rappelle son entrée en service le 5 novembre 2014 et la remercie pour avoir admirablement assuré la période de transition entre le départ de M. Frédéric AMBRESIN et l'entrée en service de Mme Tatyana LAFFELY JAQUET.

M. le Président Laurent BEAUVERD informe que le Bureau va entendre deux candidatures et se réserve la possibilité de faire un appel ouvert. Si les conseillers connaissent des personnes que le poste pourrait intéresser ils peuvent en parler également.

## 3. Communications du Bureau.

**M. le Président Laurent BEAUVERD** fait part de cinq communications orales.

Première communication : Rapport de la commission sur les statuts du Groupement forestier Ballens-Mollens. Ce rapport a été joint aux documents remis aux conseillers et ne sera pas mis au débat mais peut être commenté lors des questions relatives aux communications de la Municipalité et du Bureau.

Deuxième communication : Le dimanche 20 mars s'est déroulé le second tour de l'élection à la Municipalité, ainsi que des votations fédérales. Ce fut une longue journée, qui s'est très bien déroulée. Les résultats ont pu être communiqués en milieu d'après-midi pour la Municipalité. Le Président remercie tous les volontaires pour leur travail et la bonne ambiance qui a régné tout au long de la journée.

Troisième communication : Votation du 5 juin 2016. Ces votations porteront sur 5 objets fédéraux. Le Bureau élargi procédera seul au dépouillement.

Quatrième communication : Prochaines séances du Conseil communal. La séance du 11 mai aura lieu à la Longeraie et celle du 1<sup>er</sup> juin dans les Foyers de Beausobre.

Dernière communication : La séance d'assermentation du Conseil communal pour la législature 2016-2021 aura lieu le mardi 14 juin à 17h00 au Casino.

#### 4. Communications de la Municipalité.

**M. le Syndic Vincent JAQUES** rappelle que les communications écrites ont été transmises par le biais du feuillet « en bref » et que la Municipalité fera part de trois communications orales.

1. PPA Prairie-Nord/L'Eglantine, présenté par M. le Municipal Yves PACCAUD
2. Projet de restructuration et de rénovation pour la Colonie des Grandes-Roches, présenté par M. le Municipal Denis PITTET
3. Présentation des comptes 2015 par M. le Municipal Eric ZUGER

##### 1. PPA Prairie-Nord/L'Eglantine

**M. le Municipal Yves PACCAUD** s'exprime en ces termes :

*La Direction de l'aménagement du territoire et développement durable a reçu le 11 mars 2016 le rapport d'examen préalable cantonal concernant le PPA Prairie-Nord/L'Eglantine. Le projet de PPA est prêt à être déposé à la mise à l'enquête publique. Elle est prévue pour la fin du mois d'avril 2016. Parallèlement, une exposition sera mise en œuvre à l'Espace 81. Dans ce cas, des cafés contact et des visites guidées seront organisées. Des informations détaillées vous seront transmises prochainement.*

*Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.*

##### 2. Projet de restructuration et de rénovation pour la Colonie des Grandes-Roches

**M. le Municipal Denis PITTET** s'exprime en ces termes :

*La Colonie des Grandes-Roches est propriété de la Ville de Morges depuis 1944. Elle emploie cinq personnes et accueille aujourd'hui les enfants de l'Association scolaire intercommunale de Morges et environs (ASIME) soit environ 1'300 enfants sur l'année. Sa capacité actuelle est de 58 places, encadrement compris.*

*Par la présente, nous informons le Conseil communal que, suite à un rapport d'expertise du bâtiment de la Colonie des Grandes-Roches mandaté par la Municipalité pour investigations, il ressort que de lourds travaux d'assainissement et mise en conformité doivent être entrepris.*

*La sécurité des enfants n'est pas mise en cause, sachant que le permis d'exploitation sous sa forme actuelle court jusqu'à la fin 2017.*

*Diverses alternatives sont imaginées pour maintenir et pérenniser, d'une manière ou d'une autre, l'organisation de camps scolaires et de vacances à la Vallée de Joux.*

*L'ASIME étudie conjointement l'opportunité d'exploiter un site potentiel dans cette région.*

*Au vu de la situation particulière du projet et des contraintes légales à respecter, en matière d'aménagement du territoire notamment, les Autorités communales du Chenit ainsi que celles du Canton sont étroitement liées à nos réflexions.*

*Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication. "*

### 3. Présentation des comptes 2015

**M. le Municipal Eric ZÜGER** présente les comptes sur la base du rapport que les conseillers recevront par courrier, dans la semaine suivant la séance. Ce point n'est pas développé dans le procès-verbal, toutes les informations se trouvant dans ledit rapport.

### 5. **Rapports de commissions :**

N° 1/2.16 Réponse au postulat du Groupe des Socialistes, Verts et Indépendants « Gratuité des transports publics pour les élèves morgiens ».

**M. Jaques DUBOCHET** président de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport, qui sont identiques à celles du préavis municipal.

La commission s'est prononcée à une majorité de 4 voix pour, 2 voix contre et une abstention sur les conclusions suivantes.

Les conclusions sont identiques, la discussion est ouverte.

**M. Jean-Hugues BUSSLINGER**, annonce qu'il était parmi les 2 opposants au postulat. Il relève que, sauf cas tout à fait particulier, aucun enfant à Morges, enclassé entre 5<sup>e</sup> et la 7<sup>e</sup> n'a à parcourir plus d'un kilomètre pour aller à l'école. Aucun élève dans les grandes classes ne doit parcourir plus de 2,3 kilomètres, ce qui est inférieur à la norme cantonale qui stipule que les transports doivent être pris en charge à partir de 2,5 kilomètres. Où est la logique quand les mêmes personnes demandent ce genre de projet alors qu'elles prônent la mobilité douce? Lorsque l'on sait que 25 % des jeunes ont tendance à l'obésité, où est la logique de les encourager à prendre les transports publics au lieu de marcher ou d'utiliser des moyens naturels pour parcourir des distances extrêmement faibles. Les transports publics sont aujourd'hui largement pris en charge par la collectivité. Dans le domaine des bus globalement 66 % de subvention pour 34 % de coût supporté par les utilisateurs. Pour les jeunes, en particulier dans notre canton, on compte 80% de subvention. Cela n'est pas négligeable. Les juniors

bénéficient d'un rabais de 30 à 36%, selon le type d'abonnement, mensuel ou annuel. De plus, la communauté Mobilis, si on la compare avec ce qui se pratique à Berne, Bâle, ou Zürich, est la moins chère en Suisse. Voulons-nous, dans ce cadre-là, encore augmenter l'effort de la collectivité pour une action qui ne paraît pas essentielle? La minorité ne le pense pas mais par paresse n'a pas fait de rapport de minorité. Sur le plan cantonal, l'idée n'est pas nouvelle, le Grand Conseil s'y est penché deux fois. Une première fois à la suite d'un postulat de Mme Podio qui demandait qu'une partie des abonnements, 30 à 50 % du prix, soit prise en charge pour encourager la mobilité douce. La commission du Grand Conseil, après un travail approfondi, a rejeté le postulat à 8 voix contre une (celle de la postulante). La postulante a retiré son postulat avant que celui-ci ne passe en débat, au début du mois de mars. Le 15 mars dernier, une pétition portant sur le même sujet a été déposée au Grand Conseil par un groupe de jeunes POP et a été refusée par 79 voix contre 18. M. Busslinger ne considère pas que le Grand Conseil a toujours raison mais il se dit que le travail a été accompli de manière tout à fait correcte et que les rapports qui en émanent sont de très bonne facture. Il n'est pas indispensable d'introduire une subvention supplémentaire pour encourager les gens à utiliser les transports en commun. Il s'y opposera et invite l'assemblée à faire de même.

**M. Xavier DURUSSEL** remarque que, dans certains cas, la Commune de Morges se rallie au Grand Conseil et que, pour d'autres, elle devrait servir d'exemple. Pourquoi ne servirait-on pas d'exemple dans ce domaine? Mettons en place cette chose-là, qui est une charge au budget relativement modeste. Nous ne savons pas ce que cette baisse de tarif va entraîner et si cela va vraiment changer quelque chose. On ne connaît pas non plus l'impact de cette action sur le niveau de l'obésité chez les jeunes. Cela ne coûtera pas cher car si cela ne fonctionne pas les gens ne prendront pas cette option. Cela vaut la peine d'essayer, d'expérimenter avant de tirer des conclusions. Il soutient ce postulat.

**Mme Catherine HODEL** remarque que l'on parle de budget 2016, elle suppose qu'il s'agit de l'année 2017 ou des comptes 2016 mais pas du budget 2016.

**M. le Président Laurent BEAUVERD** précise que le préavis avait été déposé en 2015, donc il est question du budget 2016.

**M. le Municipal Eric** confirme que cela sera traité dans l'exercice 2016.

**M. Jacques-Alain DUFFAUX** raconte qu'il a fait une grande ballade dimanche par grand beau. Il lui a fallu 18 minutes pour parcourir plus de 2 kilomètres, en marchant d'un bon pas et malgré ses passés 50 ans. Les jeunes devraient pouvoir en faire autant. Il parle de l'article dans le « La Côte » de cette semaine, qui mentionne « Morges emmène ses habitants en Safari pour dessiner la ville du futur » et qui propose 3 parcours. Ce matin, dans le courrier, il a reçu un prospectus pour « Morges Bouge » qui propose 5 parcours. Selon lui il faut se positionner, soit on bouge soit l'on devient pataud. Il invite à refuser ce postulat et économiser CHF 67'000.00.

**M. Alexandre OLIVEIRA** annonce que l'UDC souhaite déposer un amendement. En effet, pour l'AREMS, les enfants ne se déplacent seuls que dès la 7<sup>e</sup> année scolaire. Jusqu'à la 6<sup>e</sup> l'école considère qu'ils doivent être accompagnés par un adulte. Pour rester dans cette optique, le texte proposé et déposé est le suivant, il modifie le point 1 du postulat, comme ceci « d'octroyer une réduction de 30 % sur l'abonnement des élèves morgiens, enclassés dans un établissement scolaire morgien, **de la 7<sup>e</sup> à la 11<sup>e</sup> année et de porter au budget la somme de CHF 47'359.00 dès le budget 2016.** »

**M. Baptiste MULLER** rebondit sur l'intervention de M. Durussel et juge l'expérimentation intéressante. Dans cette optique le PLR dépose un amendement, qui n'est pas en opposition avec celui de l'UDC. Il propose de faire une expérimentation sur une durée de 2 ans. Cela permettra de voir s'il y a une transition qui se fait entre les transports individuels et les transports publics ou entre la mobilité douce et les transports publics, ce qui serait plus gênant.

**M. Baptiste MULLER** dépose un 2<sup>e</sup> amendement qui vise à préciser la zone géographique, pour éviter la confusion et mentionne la zone Mobilis 30. Les amendements sont déposés au bureau et ont la teneur suivante « d'octroyer une réduction de 30 % **pour la zone Mobilis 30 (Ville de Morges)** sur l'abonnement des élèves morgiens, enclassés dans un établissement scolaire morgien, de la 5<sup>e</sup> à la 11<sup>e</sup> année et de porter au budget la somme de CHF 67'231.00 dès le budget 2016 **et pour une durée de 2 ans, cette mesure et ses effets étant à réévaluer passé ce délai** ».

**M. Mathieu BORNOZ** relève que le postulat a été déposé il y a un certain temps déjà et que les discussions ont été largement menées à ce sujet. Il y a d'un côté une volonté de ne rien faire afin d'assurer la santé de nos enfants en les encourageant à marcher, comme cela se faisait dans le temps. La question de l'obésité existe depuis longtemps et n'a pas de lien direct avec le postulat proposé, il ne faut pas se tromper de combat. Il comprend les arguments mais pense qu'il faut essayer de faire quelque chose, ce projet vise à soutenir les familles, éviter que les parents amènent leurs enfants à l'école avec leur voiture individuelle, proposer une alternative en cas de pluie ou permettre de se rendre plus facilement à une activité extrascolaire ou au marché avec ses parents. C'est un projet, on essaie de faire quelque chose, on expérimente et on pourra ensuite se rendre compte concrètement des résultats. M. Bornozy invite à soutenir les conclusions du rapport et ne s'oppose pas à l'amendement de l'UDC, même si dans le fond si les parents ne veulent pas mettre les enfants en bas âge dans le bus ils ne prennent pas l'abonnement et cela ne coûte rien à la commune.

**Mme la Municipale Sylvie PODIO** précise que dans le rapport de commission dont parle M. Busslinger il s'agit de jeunes entre 16 et 21 ans et que, dans ce contexte-là, 85 % d'entre eux utilisent déjà les transports publics et que la mesure demandée aurait coûté entre 9 et 14 millions pour inciter les 14 % restants. A l'inverse à Morges nous proposons un montant de CHF 67'000.00 alors que seul



19 % des jeunes concernés utilisent les transports publics et ce montant pourrait permettre aux autres 81 % de se rendre en transports publics et pas nécessairement à pied, il n'est pas judicieux d'opposer la marche à pied aux transports publics, mais plutôt pour favoriser les transports publics à la voiture individuelle. Certes la ville est petite mais cela n'empêche pas de nombreux morgiens de moins de 50 ans de prendre leur voiture pour se rendre en ville pour faire leurs courses ou une activité sportive, cela ne choque personne et c'est si important que la Municipalité, tous partis confondus, maintient la volonté de conserver des places de parc au Parc des Sports et sous les quais. Mme Podio encourage à soutenir le rapport de la Municipalité, qui soutient le postulat de manière modérée, en offrant une subvention et pas la gratuité. C'est un soutien pour les transports publics, que 7 communes de la région ont déjà réalisé.

A titre personnel, elle peut entendre la proposition de M. Muller, même si 2 ans paraissent un peu courts pour faire une analyse. Par contre, une étude sur l'obésité ne sera pas possible.

**M. Bastien MONNEY** met en avant que le fait de changer les habitudes et favoriser les transports publics est une responsabilité, c'est de notre responsabilité et c'est à nous de donner l'impulsion. C'est une mesure sociale qui vise à soulager les familles et nous avons l'opportunité de la soutenir. Pas la gratuité, car ce n'est pas forcément la solution, par contre jouer sur la tarification. Changer les habitudes. L'offre a été largement développée, le coût des transports peut être amélioré. Il n'y a pas que la marche à pied, le nombre de parents qui amènent les enfants en voiture est élevé, ce postulat peut permettre de changer cette situation. Changer les habitudes peut permettre de faire des économies sur le long terme, en diminuant l'engorgement de véhicules aux heures de pointe. A titre personnel M. Monney soutient les deux propositions de M. Muller mais maintient les années mentionnées dans le rapport.

**M. le Président Laurent BEAUVERD** propose de traiter les 3 amendements, dans l'ordre suivant : amendement technique de M. Muller (zone géographique), suivi de l'amendement de M. Oliveira relatif aux années de prise en charge et finalement l'amendement de M. Muller fixant deux ans pour évaluer ce dispositif.

L'amendement qui modifie le point 1 comme ceci "d'octroyer une réduction de 30 % **pour la zone Mobilis 30 (Ville de Morges)**... " est accepté à l'unanimité.

L'amendement qui modifie le point 1 comme ceci : "d'octroyer une réduction de 30 % sur l'abonnement des élèves morgiens, enclassés dans un établissement scolaire morgien, **de la 7<sup>e</sup> à la 11<sup>e</sup> année et de porter au budget la somme de CHF 47'359.00** dès le budget 2016" est refusé par 43 non, 26 oui et 3 abstentions.

L'amendement qui modifie le point 1 comme ceci : "d'octroyer une réduction de 30 % sur l'abonnement des élèves morgiens, enclassés dans un établissement scolaire morgien, de la 5<sup>e</sup> à la 11<sup>e</sup> année et de porter au budget la somme des

CHF 67'231.00 dès le budget 2016 **et pour une durée de 2 ans, cette mesure et ses effets étant à réévaluer passé ce délai** est accepté par 44 oui, 27 non et 2 abstentions.

**Au vote :**

Les conclusions amendées du préavis sont acceptées avec 48 oui, 28 non et 3 abstentions.

Elles ont la teneur suivante :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide**

1. d'octroyer une réduction de 30% pour la zone Mobilis 30 (Ville de Morges), sur l'abonnement des élèves morgiens, enclassés dans un établissement scolaire morgien, de la 5<sup>e</sup> à la 11<sup>e</sup> année et de porter au budget la somme de CHF 67'231.00 dès le budget 2016 et pour une durée de 2 ans, cette mesure et ses effets étant à réévaluer passé ce délai ;
2. de dire qu'il est ainsi répondu au postulat du Groupe des Socialistes, Verts et Indépendants "Gratuité des transports publics pour les élèves morgiens."

N° 10/4.16 Demande d'un crédit d'investissement de CHF 507'580.00 pour le remplacement du progiciel de gestion communale.

**M. Bertrand GILLIARD**, président de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport, qui sont identiques à celles du préavis municipal.

La commission s'est prononcée à l'unanimité sur les conclusions suivantes et demande à la Municipalité d'être régulièrement tenue au courant de l'avance du projet.

**M. Xavier DURUSSEL** fait part de la détermination de la Commission des finances, soit 9 voix pour et 2 abstentions. La commission propose d'accepter les conclusions du préavis susmentionné.

Les conclusions sont identiques, la discussion est ouverte.

**M. Mathieu BORNOZ** s'exprime en ces termes :

*Généralement habitué aux commissions liées à des questions informatiques, j'ai pour une fois décliné l'offre, pour plusieurs raisons. D'une part, je travaille pour une entreprise (spécialisée dans l'intégration de solutions Open Source) qui a un petit mandat en lien avec le guichet cartographique de la commune de Morges (déclaration de mes intérêts, qui sont néanmoins très relatifs) et, d'autre part, car je crains parfois d'avoir un œil un peu trop critique et avisé sur ce type de préavis. Ceci étant dit, j'ai bien entendu lu le préavis et ce rapport avec beaucoup d'intérêt et je dois dire qu'il est à mon sens clair que ce renouvellement est totalement justifié.*

*Contrairement à d'autres préavis comme par exemple la GED, nous ne parlons pas de nouveaux besoins, mais bien du renouvellement d'un outil de travail existant, absolument indispensable pour notre ville et son administration. Bien évidemment, on aurait pu souhaiter ou espérer l'utilisation d'un progiciel Open Source mais il n'existe à ma connaissance pas de solution répondant aux besoins spécifiques des communes et, dans tous les cas, une entreprise spécialisée aurait dû soumissionner, ce qui n'est manifestement pas le cas. J'ai néanmoins une petite réserve concernant la question du rapport relative à la nécessité de devoir payer des licences pour 3 systèmes de base de données différents (premier paragraphe de la page 4). On peut lire dans la réponse que la ville aurait bien voulu avoir recours à une base de données Open Source (pour entre autre s'épargner environ CHF 23'000.00 de licence sur 5 ans). Une volonté qui est d'ailleurs écrite noir sur blanc dans le « Schéma directeur des systèmes d'information de la Ville de Morges 2015-2020 », un document utile et très bien fait, que je vous invite à lire attentivement.*

*Pour vous faire envie, je vous lis un extrait du chapitre en lien avec ce préavis (paragraphe 4, page 14 du schéma directeur) :*

- *Les choix technologiques suivants seront pris en compte dans tout nouveau choix d'infrastructure. Ils seront revus régulièrement afin d'intégrer les innovations disponibles sur le marché en tenant compte des contraintes budgétaires.*
- *Le mode de facturation des licences de bases de données Oracle n'est plus adapté aux attentes de la Ville de Morges. En effet, la mise en place d'un cluster, qui augmente la disponibilité des applications, nécessite de payer des licences supplémentaires, alors que les fonctionnalités utilisées restent inchangées. En conséquence, dans la mesure du possible, seules les bases de données PostgreSQL et SQL Server actuellement utilisées par la Ville de Morges, seront acceptées comme support aux nouveaux logiciels. Les versions gratuites Oracle Express ou MS SQL Express restent une alternative.*

- Les logiciels Open Source sont encouragés et soutenus dans la mesure où ils ne péjorent pas les fonctionnalités attendues par les utilisateurs.

*Sauf que dans la réponse relative à cette question, on apprend finalement que, comme par hasard, et un peu comme à chaque fois, aucun des soumissionnaires ne propose des produits qui s'appuient sur une base de données Open Source (il faut dire que les prestataires eux-mêmes n'ont pas beaucoup d'intérêts à ne plus toucher leurs commissions sur la vente d'une licence liée à un logiciel qu'ils ne développent et ne maintiennent pas).*

*Le rapport ne détaille malheureusement pas si ce point a été longuement discuté ou négocié ou si la commune a simplement et fatalement pris acte ? Difficile donc de savoir si les soumissionnaires sont totalement opposés ou ouverts à ce changement ? Difficile encore de savoir si la commune a insisté sur ce point pour faire respecter son schéma directeur informatique ? Peut-être que ce point a été d'avantage explicité dans le cadre de la commission mais n'a pas été pleinement retranscrit dans le rapport ? Finalement, ce qu'il serait intéressant de savoir, c'est si l'un ou l'autre des soumissionnaires (répondant bien évidemment au périmètre fonctionnel) serait finalement prêt ou du moins ouvert, à faire l'effort, à moyen terme, de porter ou adapter sa solution sur une base de données Open Source (comme par exemple Postgre SQL) ? Si oui, quels seraient les coûts relatifs à ce changement ? Ce coût ne pourrait-il pas être mutualisé (report de tout ou partie du coût des licences) entre différentes communes, sachant qu'il y a à ma connaissance environ 5 progiciels dédiés aux communes en Suisse et par contre un très grand nombre de candidats souhaitant se sortir de la politique de licence abusive pratiquée par Oracle.*

*Bien évidemment, l'aspect lié à la base de données n'est qu'un point parmi d'autres, la priorité reste naturellement que la solution dans son ensemble couvre les besoins fonctionnels de notre administration. Néanmoins, sans vouloir retarder l'avancement de ce projet et sachant qu'à ce stade le marché n'a pas encore été adjugé, j'émet le vœu que la commune (sur la base de mon intervention) réitère fermement aux candidats encore retenus, son souhait, à moyen terme, de faire respecter son schéma directeur informatique. A mon sens et pour être cohérent, ce point devra être pris en compte pour départager les solutions ou sociétés restantes. Hormis ce point précis, lié à la cohérence avec notre Schéma Directeur Informatique et comme dit au début de mon intervention, je juge ce renouvellement absolument nécessaire et je vous invite à soutenir ce préavis au travers des conclusions de ce rapport".*

**M. Bertrand GILLIARD** fait son mea culpa par rapport à la communication avec la Commission des finances, il a « bugué » car comme la commission avait posé une question il a pensé naïvement qu'elle allait se déterminer d'office et ensuite ce point lui est sorti de la tête. M. Gilliard est 100% d'accord avec l'intervention de M. Borno.

**M. le Municipal Eric ZUGER** soulève que plusieurs membres de la Municipalité sont très réceptifs à l'intervention de M. Borno. Il est difficile de pouvoir obtenir tous les éléments souhaités avec une seule entreprise, nous sommes pieds et poings liés avec certains produits mais le point des licences sera géré au mieux.

**M. Philippe LAURENT** formule deux regrets dans cette affaire. Le premier, c'est qu'à nouveau nous sommes confrontés à une procédure d'urgence, cela devient de plus en plus fréquent, même si la nécessité est indéniable. La deuxième remarque est qu'il aurait été intéressant de mettre cette demande en contexte vis-à-vis du plan général informatique et de la GED pour voir les impacts possibles. Il regrette ce saucissonnage et aimerait avoir une vue d'ensemble et ne pas voter par petits paquets quelque chose qui relève de l'informatique globale.

**M. le Syndic Vincent JAQUES** répond qu'il ne s'agit pas d'une procédure d'urgence, la Municipalité a déposé un préavis, qui n'était pas un préavis d'urgence. La commission a travaillé rapidement et permet au Conseil communal d'en débattre ce soir. La Municipalité n'est pas intervenue pour dire à la commission de faire diligence. C'est parfois le cas, mais pas présentement. Le plan relatif au système d'information a été transmis, et il permet d'avoir une vue d'ensemble sur la stratégie que la Municipalité compte adopter à court, moyen et long termes. Les réponses souhaitées se trouvent dans ce document. Il y a aussi des réponses concernant la GED, à propos des investissements futurs et les applicatifs qui sont liés à ces investissements dans le système d'information que la Municipalité a déployé sur son site Internet. Il s'inscrit en faux contre ces allégations et remercie l'assemblée d'accepter ce préavis.

#### **Au vote :**

Les conclusions du préavis sont acceptées à une large majorité, 2 non et 10 abstentions.

Elles ont la teneur suivante :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide**

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 507'580.00 pour le renouvellement du progiciel de gestion communale ;
2. de dire qu'un montant de CHF 100'000.00 sera prélevé, en 2016, du fonds N° 9233.17 "Fonds de réserve pour le développement des technologies d'information" ;
3. de porter au budget de fonctionnement, les coûts de maintenance de CHF 88'035.00 sur le compte N° 190.02.3151.00 "Maintenance informatique" dès l'année 2017 ;
4. de porter au budget de fonctionnement 2017, un montant de CHF 50'000.00 ;
5. de dire que le montant du crédit d'investissement sera amorti, en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 81'516.00 à porter en compte au budget 2017.

**6. Motion Antoine André et consorts « Pour des partenariats financiers plus éthiques » - Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.**

**M. le président Laurent BEAUVERD** informe que la Municipalité propose de ne pas prendre en considération cette motion. La discussion est ouverte.

**M. Antoine ANDRE** s'exprime en ces termes :

*Je remercie la Municipalité pour son travail de détermination mais ne vous cacherai pas que je reste inquiet. Inquiet du choix qu'elle fait de garder le statu quo quant à ses partenaires financiers.*

*Ainsi, dans sa réponse, elle propose trois arguments principaux que je souhaite commenter.*

*Le premier est que la motion serait trop vague et qu'à cause de cela, la Municipalité risquerait de se fourvoyer ou de ne pas répondre de manière circonstanciée. Il s'agit là d'un prétexte selon moi assez déloyal pour se défaire de sa responsabilité de non action et de retourner l'immoralité de sa position sur le motionnaire, alors même qu'au vu des retours de tous bords que j'ai eus sur cette proposition, elle ne souffrait aucunement d'un déficit de compréhension. J'avais d'ailleurs et précisément utilisé les termes « progressivement » et « dans la mesure du possible », pour signifier une position ouverte allant surtout dans le sens de favoriser des partenaires plus responsables, mais la Municipalité a préféré faire la sourde d'oreille.*

*Le deuxième argument est que la Municipalité reconnaît que ses partenaires financiers ont certes presque tous eu des démêlés avec la justice, notamment et principalement aux Etats-Unis mais que ceux-ci ont payé leurs fautes, que c'est*

*maintenant du passé, en tous les cas jusqu'au prochain scandale dans le genre des « panama papers » mais que de toute façon elle n'est pas juge des condamnations qui ont été prononcées. C'est probablement vrai sur un plan technico-légal mais insoutenable sur un plan moral et c'est bien à mon avis une des raisons principales du désintérêt grandissant des peuples face à leur autorité. D'ailleurs, au vu de la participation aux dernières élections, Morges ne semble pas faire exception à cette règle. Je vous rappelle juste que la semaine dernière le 1<sup>er</sup> ministre islandais a dû démissionner de son poste pour avoir entretenu des relations douteuses avec des banques et leurs comptes offshore. Rien d'illégal en fait mais le peuple islandais, lui, n'accepte plus l'immoralité, il sait se faire entendre et nous devrions en faire de même.*

*Le troisième et dernier argument est celui qui explique que de travailler avec des banques plus honnêtes et des partenaires financiers moins frauduleux est impossible car aucune structure existante de ce type ne peut répondre aux besoins de la ville. Eh bien, voici enfin un argument convaincant, mais comme les deux premiers ont selon moi démontré les réelles intentions de la Municipalité face à cette proposition, je souhaite faire davantage de lumière sur ce dernier point et c'est pourquoi je demande de renvoyer cette motion en commission.*

*Et je terminerai par cette citation de James Baldwin:*

***"Ceux qui pensent qu'il est impossible d'agir sont généralement interrompus par ceux qui agissent."***

*Je vous remercie pour votre attention. "*

**M. Le président Laurent BEAUVED** a noté la proposition de M. André et demande si quelqu'un souhaite encore s'exprimer. Ce n'est pas le cas, le Conseil vote sur le renvoi en commission de cette motion. Il y a plus de 10 conseillers qui soutiennent le renvoi en commission, cette motion est donc renvoyée en commission.

## **7. Motion Philippe Laurent "Pour de nouveaux jumelages bénéfiques pour Morges" - Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.**

La Municipalité s'oppose à la prise en considération de la motion de M. Laurent. La discussion est ouverte.

**M. Philippe LAURENT** remercie la Municipalité pour l'effort et le travail fournis pour répondre à la motion mais il lui semble que, sur un ou deux points, elle ne répond pas à la demande initiale, puisqu'il n'a jamais demandé au travers de sa motion de créer de nouvelles structures, tel que mentionné en bas de la page 5. Il constate que la Commission des relations extérieures ne comporte aucun représentant économique alors qu'il a clairement exprimé le vœu qu'une orientation plus socio-économique soit donnée au processus de jumelage. Il doit

constater que la Municipalité a une position différente puisqu'elle conçoit clairement les jumelages comme un acte socio-culturel et récréatif. Ce n'est pas l'intention exprimée dans la motion. Dans la motion, il était question d'un lien avec l'économique, de façon à ce que les jumelages puissent avoir des retombées positives économiques et de promotion économique pour la Ville de Morges, étant donné que l'on peut parfaitement lier un jumelage avec cette arrière-pensée et les possibilités qui en découleraient. Il souhaite pouvoir en discuter en commission et demande le renvoi en commission.

Seuls 4 conseillers soutiennent le renvoi, il n'y aura pas de renvoi en commission.

Le Conseil passe au vote sur la prise en considération de la motion. A une large majorité, 3 avis pour et une quinzaine d'abstentions, la prise en considération de cette motion est refusée.

#### **8. Motion du Groupe PLR "Un sparadrap sur la cicatrice" - Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.**

La Municipalité s'oppose à la prise en considération de cette motion. La discussion est ouverte.

**M. Baptiste MULLER** remercie la Municipalité pour sa prise de position, elle a été jusqu'à effectuer des mesures in situ sur cette proposition. L'idée de couvrir l'autoroute est moderne, innovante et permet une mise en valeur du patrimoine et une optimisation du territoire. Cela comprend bien sûr nombre d'éléments techniques, on pourrait élargir le champ géographique de la motion, tout cela est à discuter, c'est pourquoi M. Muller propose le renvoi en commission de la motion.

Plus de 10 conseillers soutiennent le renvoi en commission. La motion est renvoyée en commission.

#### **9. Interpellation Philippe Laurent concernant les activités déficitaires et moyen d'augmenter certaines recettes de la Patinoire des Eaux-Minérales – Réponses de la Municipalité.**

**M. le Président Laurent BEAUVERD** explique que le texte que les conseillers ont reçu dans les documents remis, ne comportait qu'une signature en lieu des 5 requises. La Municipalité a traité cet objet comme une interpellation et le document signé par les 5 personnes a bien été déposé ce soir. Il s'excuse pour ce cafouillage.

**M. Philippe LAURENT** remercie la Municipalité pour les efforts fournis à tenter de répondre, nous avons pu bénéficier d'éléments intéressants, des éléments enfin chiffrés, nous nous réjouissons de la participation de notre ville au JO de la Jeunesse en 2020 probablement pour la compétition de curling. Il souhaite déposer une résolution :



"Au-delà des erreurs de conception et de réalisation à l'origine de la patinoire actuelle, qui bloque son développement et sa rentabilisation, nous constatons avec un certain dépit, que la Municipalité se borne à constater son impuissance face à une injustice flagrante qu'elle peut constater dans la Convention signée en 1999. Cinq personnes signataires imposent leur vue à 16'000 habitants. Dire que la situation est complexe et nécessitera de lourds investissements est une litote propice au statu quo. Mentionner qu'une étude de projet d'amélioration sonore est envisagée, mais quand et à quel coût de nouveau, ne nous indique toujours pas quels seront les éléments de la pesée d'intérêts évoqués et ne répond pas à la question initiale du seuil de déficit que la Municipalité est prête à accepter. Nous souhaitons donc que la Municipalité place ces questions et apporte des réponses dans le cadre d'un agenda prioritaire afin de réduire le comblement de déficit en vigueur depuis bientôt 25 ans".

M. le Président Laurent BEAUVERD transmet cette résolution signée par les 5 conseillers à la Municipalité.

**M. le Syndic Vincent JAQUES** revient sur le fait qu'au moment de signer cette convention, il y a eu un risque d'aller jusqu'au Tribunal fédéral, cela n'a pas été le cas mais les contestations qui ont abouti à cette signature de convention étaient très fortes. Cette demande d'agenda prioritaire lui paraît assez vague, cela sous-entend que si l'on parvient à passer une convention pour augmenter le nombre de décibels autorisés alors l'on serait capable d'organiser des manifestations d'envergure visant à diminuer le déficit. Dans le contexte actuel, au vu des normes de plus en plus exigeantes en matière de sécurité et autres, il est difficile d'imaginer l'aménagement rapide d'un lieu tel que la patinoire. Lorsque l'on voit déjà les travaux qui nous attendent à Beausobre sur les infrastructures existantes, il peine à imaginer des solutions prioritaires pour résoudre rapidement ces problèmes de déficit.

**M. le Municipal Denis PITTET** rappelle que la patinoire est avant tout utilisée pour la glace. De septembre à mars, son affectation est bloquée. Il ne resterait que la période allant d'avril au 31 juillet pour organiser des manifestations. Il y a assez de locaux à Morges pour présenter des manifestations en dehors de ce cadre. Il est possible d'envisager d'utiliser la patinoire pour pratiquer du hockey in-line mais augmenter le nombre de manifestations sera difficile.

**Mme Dominique-Anne KIRCHHOFER** rebondit sur les propos du Syndic, sur la possibilité de revoir la convention. S'il s'agit d'une convention judiciaire qui a été passée lors d'une procédure et qui est ratifiée pour valoir jugement, elle ne peut pas être revue. Elle vaut jugement et on ne peut pas revenir dessus. Elle restera applicable coûte que coûte.

Le Conseil vote sur la résolution proposée par M. Laurent et consorts, qui en substance demande que la Municipalité place ces questions et apporte des

réponses dans le cadre d'un agenda prioritaire pour réduire le comblement de déficit.

Le Conseil communal refuse de prendre en considération cette résolution à 12 voix pour, 24 contre et 32 abstentions.

## **10. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.**

**M. le Syndic Vincent JAQUES** annonce que la Municipalité a une réponse orale à donner à Mme Claudine DIND concernant les installations sans fil au Centre culturel et qu'elle sera donnée par M. le Municipal Denis PITTET.

**M. le Municipal Denis PITTET** s'exprime en ces termes :

*Par la présente, la Municipalité donne suite aux questions posées par Mme Claudine Dind lors de la séance du Conseil communal du 3 février 2016.*

*La Municipalité précise en préambule qu'elle est soucieuse des problèmes de santé publique et qu'elle est consciente des risques possibles consécutifs à une exposition de rayonnement non ionisant liée notamment à la téléphonie mobile. Il est à noter toutefois que le Wifi fait partie aujourd'hui des équipements demandés et mis en place usuellement dans les lieux d'échange et de partage, à l'image de notre Centre Culturel.*

*Ainsi, la transmission Wifi est notamment demandée par le canton de Vaud dans les écoles primaires et secondaires dans le cadre de l'enseignement. Elle est également couramment utilisée dans les musées et les bibliothèques à des fins didactiques.*

- *Concernant la 1<sup>ère</sup> question, l'installation Wifi mise en place est autorégulante, c'est-à-dire que le niveau des émissions garantit un niveau minimal de couverture constante.*
- *En relation avec la question sur les alternatives étudiées, l'installation répond au mieux aux attentes de la bibliothèque.*
- *Il était bien prévu que des mesures soit effectuées une fois l'installation mise en service. Ces mesures sont maintenant faites. Elles ont permis de mesurer un niveau de rayonnement faible et conforme à l'Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI) y compris lorsque plusieurs personnes sont connectées.*

*Pour terminer, il est en outre prévu d'effectuer des mesures périodiquement pour s'assurer du bon fonctionnement de l'installation dans le temps.*

*Ce rapport est à disposition, sur demande, à la Direction du patrimoine.*

*Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente réponse.*

**Mme Claudine DIND** remercie la Municipalité pour la réponse et M. Pittet pour le rapport remis en début de séance. Il existe des normes, qu'elle connaît. Les mesures effectuées se rapprochent de celles effectuées par des experts indépendants. Des mesures seront prises de manière régulière et elle s'en réjouit car cela peut varier énormément selon l'utilisation. Elle regrette que le WI-FI soit installé là où se trouvent des petits enfants. Il aurait été plus sage de faire une borne WI-FI pour les jeunes à cet étage. Elle déclare qu'elle fait partie d'une association qui vise à diminuer les effets de ces émissions.

## 11. Questions, vœux et divers.

**M. Bertrand GILLIARD** annonce un divers concernant les gabarits posés pour la construction des bâtiments de la Gare. Les gabarits ont été posés après le début de la mise à l'enquête. C'est peut-être légal mais il regrette que ces gabarits n'aient pas été mis en place au moment de la discussion sur le plan d'affectation. Il ne peut s'empêcher de penser que, comme on ne peut pas faire du détail, on ne donne pas trop d'informations. Il fait part de sa mauvaise humeur par rapport à la manière dont sont traitées lesdites informations sur ce genre de projets (revient sur la question de la réfection du bruit qui n'avait pas été traitée comme il l'aurait souhaité).

**M. le Syndic Vincent JAQUES** répond qu'il n'y a pas de manœuvre de la Municipalité et explique que la pose de gabarits est une pratique assez récente en Ville de Morges. La Municipalité a ordonné aux CFF de poser les gabarits depuis le début de la mise à l'enquête mais des empêchements d'ordre logistique ont retardé la pose. Cela est regrettable mais il ne faut en aucun cas y voir une volonté de réduire le temps de consultation pour la population.

**M. Richard BOUVIER** informe qu'il a appris hier soir lors d'une séance du Conseil intercommunal de la PRM, que l'Hôtel de Police va pouvoir être construit, toutes les oppositions étant levées. Lors de la séance du Conseil communal du 3 juin 2015, il avait déposé le vœu au nom du groupe morgien du conseil intercommunal, "que la Municipalité étudie dès à présent les options pour permettre de compenser la perte de location des locaux actuels". La question posée à la Municipalité est : Est-ce que la Municipalité peut nous faire part de ses projets concernant l'utilisation qu'elle pense faire des locaux de la Police ?

**M. le Municipal Daniel BUACHE** confirme l'information donnée par M. Bouvier et précise que les oppositions ont été retirées mais pas levées.

**M. le Président Laurent BEAUVERD** remarque que cette précision ne répond pas à la question de M. Bouvier et demande si la Municipalité souhaite répondre ce soir ou ultérieurement.

**M. le Syndic Vincent JAQUES** répond que la Municipalité a mis en place un groupe de travail avec les différents chefs de service concernés, qui a pour objectif d'envisager la réaffectation de ces locaux et également d'autres locaux

amenés à être réaffectés dans un avenir proche. Les pistes sont multiples entre location, vente ou droits distincts et permanents sur certains bâtiments. Une réflexion globale est à mener. La Municipalité pourra répondre à la question de M. Bouvier une fois qu'elle aura une vue d'ensemble judicieuse, complète et cohérente. Elle se laisse le temps de l'analyse.

**Mme Catherine HODEL** revient sur la construction des bâtiments du quartier de la Gare et juge la brochure informative très adroite car elle ne permet pas de se rendre compte de la grandeur réelle des bâtiments. Elle déclare ses intérêts, qui sont d'ordre privé. En effet, depuis sa cuisine, elle a une vue sur la Savoie qui hélas sera bouchée une fois les bâtiments construits. Elle est allée voir les plans, les gabarits sont bien inscrits dans le PPA et correspondent à la hauteur octroyée, que le Conseil avait réussi à abaisser à 55 mètres, par rapport au projet de base. Les urbanistes lui ont dit qu'il n'y avait rien à faire, que ce terrain est privé. Elle ne peut qu'accepter.

**M. le Municipal Yves PACCAUD** précise que là où sont posés les gabarits actuellement, soit à côté de la voie CFF, la hauteur est de 35 mètres. Les bâtiments de 55 mètres sont prévus sur l'îlot Sud et sur la Gare.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Laurent BEAUVERD lève la séance à 22h20.

Le Président

La secrétaire

Laurent Beauverd

Tatyana Laffely Jaquet